

CONSEIL MUNICIPAL de



Compte Rendu de la Séance du Mardi 18 Juillet 2017

SOMMAIRE

I - LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.....	3
II - LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES	3
III - LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS	3
IV - AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DE MUTUALISATION ET LES ACTIONS DE MUTUALISATION DÉFINIES PAR CELUI-CI.....	3
V - DEMANDE D'UNE NOUVELLE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DETR 2017.....	4
VI - AVENANT N° 2 AU MARCHÉ D'EXPLOITATION DE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX PASSÉ AVEC LA SOCIÉTÉ DALKIA.....	5
QUESTIONS DIVERSES	6

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Mardi 18 Juillet 2017 à 20H30.

ETAIENT PRÉSENTS : MM. ASSENAT Marion - BERNARD Philippe - BENEZET Jean-Charles - DATO Élisabeth – FONTBONNE Céline - FRANCES Henri – HERVAS Sonia - JOULLIA Danielle – LASH Christian – MALAVELLE William - MARTIN Laurence - MEYNIER Jérôme – MONIER Rudy - PASINETTI Josette - PAUTARD Véronique - PELLEREI Jean-Pierre - POPOFF Thierry - POUECH Serge – ROUX Jean-Pierre – ROUX Marie-Christine – ROUX Philippe - SIRVIN Jean – THIBONNIER Nathalie.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : M. BENKEMOUN David (procuration à M. MONIER Rudy) - Mme COMBE Isabelle (Procuration à Mme FONTBONNE Céline) – Mme COULET Suzanne (Procuration à M. ROUX Philippe) – Mme GOGUILLON Nathalie (Procuration à Mme ROUX Marie-Christine) – Mme SORTAIS Virginie (Procuration à M. ROUX Jean-Pierre) - M. TECCO Bernard (Procuration à M. BENEZET Jean-Charles).

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. MONIER Rudy

Monsieur le Maire ouvre la séance et cite les procurations qui ont été données par des Conseillers empêchés d'assister au Conseil Municipal de ce jour.

Il propose à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à Simone VEIL, décédée le 30 Juin 2017.

Femme politique française, déportée à Auschwitz à l'âge de 16 ans durant la Shoah. En mai 1974, elle est nommée Ministre de la Santé et a la charge de faire adopter la loi dépénalisant le recours par une femme à l'interruption volontaire de grossesse (Loi Veil). Elle apparaît dès lors comme l'icône de la lutte contre la discrimination des femmes en France. Elle fut également promotrice de la réconciliation franco-allemande.

XXXXX MINUTE DE SILENCE XXXXX

Monsieur le Maire remercie l'assemblée et propose de passer au vote du compte rendu de la dernière séance du Conseil.

Approbation du compte-rendu de la séance du 23/05/2017

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 Juin 2017 est approuvé par 28 voix "Pour", 0 "Contre" et 1 "Abstention".

I - LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire fait le point sur les décisions prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

N°	Objet de la décision	Observation(s)
DEC2017-007	Choix de la société PASCAL Menuiserie pour la fourniture et la pose de menuiseries extérieures concernant l'école Joliot Curie	Montant du marché : 7 781,54 € HT (soit 9 337,85 € TTC)

Le contenu de la décision est présenté au vidéo projecteur. Monsieur le Maire précise que deux sociétés ont répondu à la consultation. Cette décision concerne l'achat de 6 fenêtres et une porte en aluminium blanc et que les travaux seront effectués pendant les vacances d'été.

II - LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire aborde le travail des Commissions municipales qui se sont réunies depuis le dernier Conseil Municipal :

1. Commission Aménagement de la Ville et Environnement (29 juin 2017) : ANNEXE – Doc N°1

Le compte rendu de la commission a été mis en ligne à la disposition des Conseillers, sur le portail CICM. Celui-ci n'appelle aucun commentaire.

2. Comité Consultatif de l'Environnement (11 juillet 2017) : ANNEXE – Doc N°2

Le compte rendu du comité consultatif a été mis en ligne à la disposition des Conseillers, sur le portail CICM.

Celui-ci n'appelle aucun commentaire.

3. Commission Mixte Finances et Affaires Communautaires (12 juillet 2017) : ANNEXE – Doc N°3

Le compte rendu a été mis ce jour sur le portail CICM et déposé ce soir sur les tables.

Monsieur le Maire indique que les points essentiels de l'ordre du jour ont concerné le Schéma de Mutualisation qui sera traité dans le point N°IV et le Pacte Fiscal et Financier qui a été voté le 29 Juin 2017 en Conseil de Communauté.

III – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS

Monsieur le Maire évoque les affaires examinées actuellement par la Communauté d'Alès Agglomération, en Comité des Maires.

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 29 Juin 2017 et lui aussi, a traité essentiellement du Schéma de Mutualisation et du Pacte Fiscal et Financier.

Monsieur le Maire indique que les documents seront déposés sur le portail CICM.

IV - AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DE MUTUALISATION ET LES ACTIONS DE MUTUALISATION DÉFINIES PAR CELUI-CI

Monsieur le Maire reprend le contexte selon lequel la fusion, au 1er janvier 2017, de la Communauté d'Alès Agglomération avec les Communautés de Communes du Pays Grand'Combien, de Vivre en

Cévennes et des Hautes Cévennes a rendu nécessaire l'adoption d'un nouveau Schéma de Mutualisation adapté au nouveau territoire de 73 communes (Cf. ANNEXE – Doc N°4).

Alès Agglomération a établi un rapport sur le projet portant sur la période 2017-2020. Les communes membres d'Alès Agglomération disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de ce rapport pour émettre un avis. A défaut, l'avis de la commune est réputé favorable.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	0	6	0

Le Conseil Municipal prend acte de la transmission par Alès Agglomération du rapport relatif à la mutualisation des services et du projet afférent, pour la période 2017-2020 et donne un avis favorable par 23 voix "Pour", 0 voix "Contre", 6 "Abstentions" et 0 "Refus de vote" aux actions de mutualisations définies dans le projet.

V – DEMANDE D'UNE NOUVELLE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DETR 2017

Monsieur le Maire expose que les services de la Préfecture du Gard ont fait valoir auprès de la commune que l'un des dossiers de demande de subvention déposé dans le cadre du Contrat de Ruralité et relatif à l'amélioration de l'accessibilité des lieux publics ne pourrait être retenu sur l'année en cours. En conséquence, il a été proposé à la commune de solliciter à nouveau l'État, mais cette fois-ci au titre de la DETR 2017, afin d'obtenir une subvention pour ce même projet.

Un nouveau dossier de subvention a été constitué à partir des prescriptions recensées au niveau de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), lesquelles impliquent des travaux à réaliser pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite (PMR) au niveau des différents bâtiments et lieux publics suivants :

- ✓ Médiathèque,
- ✓ Vestiaire football et tennis des Pensions,
- ✓ Aire de jeux – lotissement Moulin Cévenol.

Le montant estimatif global de cette opération s'établit à 14 446,00€ HT (dont 6 264,00€ de main d'œuvre dans le cadre de travaux réalisés en Régie). Ce projet connaîtra un début d'exécution dans le courant du 2^{ème} semestre 2017.

Il est proposé de solliciter auprès des services de l'État une subvention à hauteur de 40 % au titre de la DETR 2017 pour ce dossier.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à se prononcer.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'entreprendre les travaux pour faciliter l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et de solliciter auprès de l'État, au titre de la DETR 2017, une aide financière correspondant à 40% du montant HT de l'opération, soit 5 778,40 €.

VI - AVENANT N° 2 AU MARCHÉ D'EXPLOITATION DE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX PASSÉ AVEC LA SOCIÉTÉ DALKIA

Par délibération n° 2013-067, en date du 04 juin 2013, la commune avait autorisé la signature du marché d'exploitation de chauffage des bâtiments communaux avec la société DALKIA.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a passé un marché d'exploitation de chauffage des bâtiments communaux avec la société DALKIA, en Juin 2013, pour une durée de cinq ans.

Un premier avenant datant du 13 juin 2016 visait à prendre en considération les modifications de certains programmes de chauffe et températures contractuelles.

Ce deuxième avenant, qui touche les trois postes du marché en cours (P1, P2 et P3), a pour objet la prise en compte de deux évènements :

1. La validation du mémoire de la saison de chauffe 2015/2016 qui, au niveau du résultat d'exploitation, a fait apparaître des économies sur plusieurs sites. Le montant globalisé de ces économies, objet du présent avenant sur le poste P1 (consommation de gaz), est de 7 416,40 €. Le nouveau montant du marché s'établit comme suit.

	Marché de base	Avenant n°1	Avenant n°2
Hôtel de Ville	4 525,62	5 506,44	5 506,44
Groupe Scolaire Marignac	11 147,22	11 060,04	8 977,44
Groupe Scolaire Joliot Curie	18 676,62	18 696,24	16 026,24
Cuisine centrale Marignac	2 710,02	2 729,64	2 729,64
Ancien CMS / Salle Multisports	4 792,62	3 648,12	3 370,44
Foyer Sportif	10 260,78	10 387,20	9 479,40
Maison Pour Tous	5 879,68	7 559,54	6 820,38
Médiathèque	6 522,00	6 522,00	5 782,84
Total HT	64 514,56	66 109,22	58 692,82

2. Les travaux de déplacement de la chaufferie de l'école Joliot Curie qui ont eu pour effet d'impacter le montant du poste P2 du fait de la mise en œuvre d'équipements complémentaires (filtres à boue et adoucisseur).

Le montant du poste P3 se voit minoré suite à la prise en compte d'investissements réalisés sur le groupe scolaire Joliot Curie.

Financièrement, les postes P2 (prestations de services) et P3 (Garantie totale) sont modifiés de la manière suivante :

	P2 : prestations de services	P3 : garantie totale
Marché de base (HT)	14 674,84	20 652,58
Avenant n°2 (HT)	312,00	- 170,00
Total marché + avenant (HT)	14 986,84	20 482,58

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à signer l'Avenant N°2 au Marché d'exploitation de Chauffage passé avec la Société DALKIA.

QUESTIONS DIVERSES

1. ASCL/Section Volley-Ball

Une question est posée à propos de la section volley-ball de l'ASCL qui risquerait de disparaître.

2. Manifestations festives et culturelles

Rudy MONIER, Conseiller Délégué à la Culture, fait part à l'assemblée des prochaines manifestations qui se dérouleront sur la commune.

- ✓ **21/07/2017 - L'Autre Nuit** avec un Hiphop Festival.
- ✓ **02/08/2017 - Grand Prix de la Chanson**
- ✓ **12/08/2017 – La Nuit des Etoiles** avec la projection d'un film et des récits contés par Guy GATEPAILLE au Parc du Rouret.
- ✓ **Du 18/08/2017 au 20/08/2017 – Fête de la Saint Christophe**

3. Rythmes scolaires

Monsieur le Maire informe le Conseil que les écoles reviendront à la semaine de 4 jours, dès la rentrée scolaire 2017-2018 suite à la demande de dérogation acceptée par l'Académie, la réponse définitive devant intervenir uniquement le 29 Août.

Monsieur le Maire souhaite une bonne période estivale à tous les Conseillers.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21H20
